



COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal du 28 mars 2013

L'an deux mille treize, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'ISSOUDUN régulièrement convoqué le 14 mars 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de la Mairie sous la présidence de M. André LAIGNEL, Maire.

Etaient présents : MM. André LAIGNEL, Dominique ROULLET, Mme Aline FOUASSIER, M. Michel BOUGAULT, Mme Véronique GOUDY, M. Jacques PERSONNE, Mme Joséphine MOREAU, MM. Gérard SADOIS, Jean-Charles PAILLARD, Mme Isabelle BRUNEAU Maires-Adjointes, Mmes Carol LE STRAT, Anne-Marie ADAM, M. Patrick SOIDET, Mme Diane ZAMMIT, MM. Jean-Claude NOUHANT, Jean-Pierre TISLER, Daniel DELAGRANGE, Mme Marcelle CHAMPAULT, M. Régis BONNIN, Mme Sabine RENAULT-SABLONIERE et M. Fabrice METENIER Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Maires-Adjointes et Conseillers Municipaux ayant donné procurations,

Mme Marie CHUAT a donné procuration à Mme Aline FOUASSIER,
M. Marcel FOULON a donné procuration à Mme Marcelle CHAMPAULT,
M. Daniel GUIET a donné procuration à M. Dominique ROULLET,
M. Nicolas GONTHIER a donné procuration à M. Michel BOUGAULT,
Mme Catherine BONNEAU a donné procuration à M. Jacques PERSONNE,
M. Jean-Louis LAUBRY a donné procuration à M. Gérard SADOIS.

Absentes excusées : Mmes Annie BEAUGUITTE et Brigitte COLSON.

Absents : Mme Myriam HADJEZ, M. Hervé HERVOUET, Mme Caroline PREVOST et M. Hubert CENDRIER.

M. Le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et indique les procurations suivantes :

Mme Marie CHUAT a donné procuration à M. Michel BOUGAULT,
M. Marcel FOULON a donné procuration à Mme Marcelle CHAMPAULT,
M. Daniel GUIET a donné procuration à M. Jean-Charles PAILLARD,
M. Nicolas GONTHIER a donné procuration à M. Jean-Pierre TISLER.
Mme Catherine BONNEAU a donné procuration à M. Jacques PERSONNE,
M. Jean-Louis LAUBRY a donné procuration à M. Gérard SADOIS.

Il présente les dossiers inscrits à l'ordre du jour :

Dossier 1 – Vote des taux des taxes locales 2013 et Décision Modificative Budgétaire (DMB) n° 1 sur le budget principal de la ville 2013

En premier lieu, M. le Maire explique au Conseil Municipal, qu'il convient de fixer les taux d'imposition des 4 taxes locales conformément aux prévisions des recettes fiscales figurant au BP 2013.

Il a proposé au Conseil Municipal de décider de maintenir en 2013 les taux 2012 des taxes locales.

Mme RENAULT SABLONIERE s'enquiert d'un montant de 47 000 € pour une étude sur le devenir de l'ELS. De quoi s'agit-il ?

M. le Maire lui précise qu'il s'agit d'une étude préalable devant conduire à définir un programme de modernisation de l'ELS.

.../...

Concernant le financement du Centre de la Mémoire, Mme RENAULT SABLONIERE évoque une rallonge budgétaire de 160 000 € et elle se demande, à un moment, où les indicateurs de l'emploi et du développement économique sont moins bons sur la commune d'Issoudun qu'au niveau national, s'il convient d'investir dans ce type de travaux.

M. le Maire lui répond qu'il n'y a pas eu de rallonge budgétaire, l'ensemble de l'opération ayant déjà été budgétisé avec 80 % de subventions. Cet investissement est une priorité municipale qui permet de donner de l'emploi et des heures de travail à de nombreuses entreprises. De plus, c'est une réalisation qui renforce la culture populaire.

S'agissant du développement économique, M. le Maire observe qu'il est toujours en attente de propositions de l'opposition.

Après en avoir délibéré et par 24 voix pour et 4 abstentions (M. BONNIN, Mme RENAULT-SABLONIERE + pouvoir de Mme COLSON, M. METENIER), le Conseil Municipal vote les taux 2013 des taxes locales selon le schéma suivant :

Taxes locales	Taux 2013
Taxe d'habitation	10,74 %
Taxe sur le foncier bâti	12,77 %
Taxe sur le foncier non bâti	27,68 %
CFE (cotisation foncière des entreprises)	12,12 %

En second lieu, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter :

- une Décision Modificative Budgétaire (DMB n° 1) ajustant les prévisions du BP 2013 du budget principal de la Ville:

M. le Maire précise que la nouvelle version de la DMB n° 1, intègre une augmentation de 500 € de la subvention exceptionnelle attribuée pour l'équipe féminine de Hand-Ball dans le cadre de leur qualification pour la coupe de France.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
2313/323/OI	intégration avance dans travaux du Centre de la Mémoire	1 600,00 €
2051/313	nouvelle version logiciel son et lumière wysiwyg au CCAC	600,00 €
2315/92	pose par l'ONF de barrières en forêt communale à Saint-Outrille	6 800,00 €
	TOTAL DEPENSES	9 000,00 €

RECETTES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
238/323/OI	intégration avance dans travaux du Centre de la Mémoire	1 600,00 €
28158/01/OS	amortissement 2013 des matériels techniques	- 2 900,00 €
28051/01/OS	amortissement 2013 des logiciels informatiques	- 1 100,00 €
28183/01/OS	amortissement 2013 équipement bureautiques-informatiques	- 300,00 €
10222/01	fonds de compensation de la TVA	11 700,00 €
	TOTAL RECETTES	9 000,00 €

.../...

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
6574/40	Avenir Club Issoudun Hand-Ball – subvention exceptionnelle pour Coupe de France	1 100,00 €
6574/40	Tennis Club Issoudun- subvention exceptionnelle tournoi d'hiver	400,00 €
6574/40	Boxing Club Issoudun- subvention exceptionnelle gala de boxe 2013	2 000,00 €
6574/40	L'Issoldunoise Gym - subvention exceptionnelle pour gala de promotion	2 000,00 €
6713/63	attribution du legs Mousnier 2013	33 000,00 €
6811/01/OS	dotation aux amortissements 2013	- 4 300,00 €
	TOTAL DEPENSES	34 200,00 €

RECETTES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
73112/01	cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	49 200,00 €
7321/01	dotation de compensation	- 276 000,00 €
7323/01	FNGIR	- 1 000,00 €
748313/01	DCRTP - attribution de compensation	272 000,00 €
74833/01	allocation compensatrice TP-CFE	12 000,00 €
74834/01	allocation compensatrice TF	- 7 000,00 €
74835/01	allocation compensatrice TH	- 15 000,00 €
	TOTAL RECETTES	34 200,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette DMB n° 1.

Dossier 2 – Rapport d'information sur l'exécution des marchés publics 2012

M. le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport conformément à l'article 133 du code des marchés publics en vigueur.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport sur l'exécution des marchés 2012.

Dossier 3 – Extension du périmètre de la Communauté de communes du pays d'Issoudun (CCPI) dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale de l'Indre (SDCI) – avis du Conseil Municipal

Dans le cadre de la mise en œuvre du SDCI de l'Indre, M. le Maire précise que la commune vient de recevoir un arrêté préfectoral en date du 20 février 2013 fixant l'extension du périmètre de la CCPI à douze communes actuellement membres de la Communauté de communes de Vatan (CCCV).

Les services de l'Etat n'ayant encore communiqué aucune simulation financière fiable de cette opération permettant d'appréhender les implications de cette extension, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable sur cet arrêté préfectoral.

M. RENAULT-SABLONIERE évoque sa récente rencontre avec les maires de la Communauté de communes du canton de Vatan. Elle indique que deux questions ont été soulevées : une sur le manque d'informations fiables des ressources en provenance de l'Etat et l'autre sur la forme de gouvernance qui ne convient pas aux maires.

.../...

M. le Maire, lui explique que l'extension ne sera pas réalisée si cela doit amputer les ressources des collectivités. Concernant la question de la gouvernance, il lui précise qu'aucun élu de la CCCV ne s'est opposé au mode de représentation envisagé.

Après en avoir délibéré et à 24 voix pour et 4 abstentions ((M. BONNIN, Mme RENAULT-SABLONIERE + pouvoir de Mme COLSON et METENIER), le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'arrêté préfectoral d'extension du périmètre de la CCPI.

Dossier 4 – Personnel – dispositions diverses

4.1 Mise en œuvre du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Dans le cadre de la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire dans la fonction publique et du décret d'application du 22 novembre 2012, M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'un dispositif d'accès à l'emploi de titulaire est prévu pour les agents non-titulaires nommés sur un emploi permanent et remplissant certaines conditions d'ancienneté. L'accès à l'emploi titulaire est possible par plusieurs modes de recrutement selon les grades d'accès.

Les trois emplois concernés relèvent des catégories A et B et le mode d'accès à ces grades est la sélection professionnelle. L'organisation de ces sélections professionnelles programmée en 2013 serait confiée au Centre de Gestion de l'Indre par convention.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la mise en œuvre du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire recensant trois emplois, ouvert au recrutement en 2013.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette mise en œuvre du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et autorise M. le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Indre.

4.2 Revalorisation de la rémunération de l'emploi de responsable informatique

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la modification, a effet du 1^{er} avril 2013, de la rémunération de l'emploi de responsable informatique afin de tenir compte de l'évolution des responsabilités de ce poste. Cette nouvelle rémunération sera basée sur l'indice brut 759, INM 626 à ce jour, indexée sur la valeur du point d'indice 100 de la Fonction Publique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette revalorisation de la rémunération de l'emploi de responsable informatique.

Dossier 5 – Vente de terrains situés sur la ZI de «la Limoise» à la société VIVARTE

Dans le cadre de travaux de mise en conformité de leurs bâtiments et de l'optimisation des flux logistiques, M. le Maire informe le Conseil Municipal que la société VIVARTE se propose d'acquérir des terrains contigus à leur site actuel sur la ZI de «la Limoise» et appartenant à la commune pour une superficie de 5,5 ha.

Après avis du service France Domaine, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ces terrains à la société VIVARTE pour un prix de 5 € le m², soit 275 000 € (hors frais notariés).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la vente de ces terrains au prix indiqué à la société VIVARTE.

.../...

Dossier 6 – Vente d'un ensemble de terrains situés sur la ZI de «la Limoise» à la CCPI

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la vente de terrains situés sur la ZI de «La Limoise» (lieudit Pièce du Chemin de la Malterie, la Malterie, Champ de la Bonne, la Grande Limoise, la Molière de la Limoise) à la CCPI, ce qui représente une superficie totale de 26 ha pour un prix de 0,60 € le m² (hors frais notariés).

Mme RENAULT-SABLONIERE demande quelles seront la vocation de cette zone à l'avenir et les implantations envisagées.

M. le Maire lui répond que ces terrains sont dédiés au développement de la zone industrielle et à la satisfaction des besoins futurs des entreprises. Cette vente doit permettre à la CCPI exclusivement compétente en matière de développement économique, d'oeuvrer dans les meilleures conditions d'efficacité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise cette vente à la CCPI.

Dossier 7 – Acquisition de deux parcelles de terrain à Issoudun auprès de la Congrégation du Sacré Cœur

Après avis du service France Domaine, en date du 5 novembre 2012, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition de deux parcelles de terrain, rue des Caves et avenue du Père Noir, afin de réaliser un lotissement communal à usage d'habitation.

Mme RENAULT SABLONIERE s'interroge sur les futurs acheteurs de ces lots : s'agit-il de nouveaux habitants ou de transferts à l'intérieur de la commune ?

M. le Maire lui précise qu'il n'y a pas de critère particulier de sélection des demandes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise cette acquisition de parcelles d'une superficie de 10 028 m² au prix de 30 000 € hors frais notariés.

Dossier 8 – Marché des travaux de réhabilitation du Château d'eau situé rue Charles Michels – avenant n° 1

Dans le cadre du marché des travaux en date du 24 avril 2012 concernant la réhabilitation du Château d'eau situé rue Charles Michels à Issoudun, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver, après avis favorable de la commission d'appel d'offres du 21 mars 2013, un avenant n° 1 portant sur les évolutions techniques du projet avec l'entreprise VERTICAL.

Le montant de l'avenant en plus-value s'élève à 21 653 € hors taxes portant le montant du marché global de 637 387 € à 659 040 €.

Mme RENAULT SABLONIERE s'étonne que l'opposition n'ait pu être associée au choix de l'artiste pour la décoration extérieure de l'ouvrage.

M. le Maire indique qu'une exposition de ce projet de décoration sera organisée le moment venu.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cet avenant n° 1.

.../...

Dossier 9 – Forêt Communale – programme d'actions pour l'année 2013 de l'ONF

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver pour 2013 un programme d'actions de travaux sylvicoles confié à l'ONF pour un montant de 1 130 € hors taxes, dans le cadre de la gestion durable du patrimoine forestier communal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce programme de travaux.

Dossier 10 – Gestion du Cimetière – affectations nouvelles de terrains

Dans le cadre de la gestion du cimetière, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser d'une part, l'affectation du carré n° 5 actuellement en terrain commun en terrain concédé compte tenu des demandes, et d'autre part, de transformer le carré n° 3 actuellement en terrain concédé en terrain commun.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise ces nouvelles affectations.

Dossier 11 – Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations et portant les numéros 2012-28 à 2012-32 puis 2013-01 à 2013-02. Ces dernières sont communiquées au Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50.

Le présent compte rendu de la séance du Conseil Municipal de la Ville d'Issoudun du 28 mars 2013 établi conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 4 avril 2013.



Le Maire,
André LAIGNEL